

Loi sur les services financiers (LSFin)

Informations pour les clients



Le groupe VZ est le plus important prestataire de services financiers indépendant de Suisse. Fondé en 1993, il emploie plus d'un millier de collaborateurs sur une trentaine de sites et accompagne chaque année plus de 6000 clientes et clients en vue de leur départ à la retraite. Toutes les sociétés du groupe VZ font partie de VZ. Vous trouverez de plus amples informations ainsi que les coordonnées des différentes sociétés sur www.vzch.com.

Activité

Font notamment partie des activités relevant de la LSFin les services en matière de gestion de fortune, de conseil en placement et en dépôt, ainsi qu'en matière de gestion de comptes et de dépôts.

Au sein du groupe, ces activités sont exercées par les titulaires d'une autorisation.

Offre du marché considérée

VZ met à la disposition de ses clients une offre complète, laquelle est délimitée en leur faveur par des processus de sélection qualitatifs. Grâce à son savoir-faire en matière d'investissements, VZ peut également agir en tant que gestionnaire de fortune dans le cadre de placements collectifs de capitaux. Toutefois, VZ ne tient pas compte de ces placements dans les solutions de placement destinées aux clients.

Toutes les prestations proposées par VZ ainsi que les frais correspondants sont décrits de manière détaillée dans l'offre de services et les documents y afférents.

Conflits d'intérêts et liens économiques

L'offre et l'activité des sociétés du groupe VZ peuvent engendrer des conflits d'intérêts, tant en raison des liens économiques avec des tiers que des relations des sociétés du groupe VZ entre elles.

VZ veille à exclure autant que possible les conflits d'intérêts ou, le cas échéant, à les divulguer. Le code de conduite du groupe VZ définit en outre des valeurs, des objectifs et des comportements à adopter applicables aux collaborateurs. Sur demande, vous recevrez de plus amples informations de la part de votre conseiller à la clientèle.

Statut de surveillance

VZ Banque de Dépôt SA est titulaire d'une autorisation en tant que banque et soumise à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

Laupenstrasse 27
3003 Berne

Les autres sociétés du groupe font partie d'un groupe financier et sont soumises à la surveillance consolidée de la FINMA. Les conseillers à la clientèle qui fournissent un service financier au sens de la LSFin sont inscrits au registre des conseillers à la clientèle.

ARIF

Rue de Rive 8
Case postale 3178
1211 Genève



Organe de médiation

En cas de conflit, vous pouvez vous adresser à l'organe de médiation. Les organes de médiation s'efforcent de parvenir à un accord entre les parties de manière neutre et indépendante. Les services des organes de médiation sont en principe gratuits.

VZ Banque de Dépôt SA et les autres sociétés du Groupe qui ont l'obligation, en vertu de la FinSA, de s'affilier à un organe de médiation, se sont affiliées à l'organe de médiation suivant :

Ombudsman des banques suisses

Bahnhofplatz 9

Case postale

8021 Zurich

www.bankingombudsman.ch

Informations sur les risques

Dans la brochure « Informations pour les clients », vous trouverez toutes les informations essentielles sur les risques liés au placement de titres : vzch.com/documents-et-informations.html

Votre conseiller à la clientèle vous en remettra une version imprimée.

Classification de la clientèle

L'aperçu suivant présente la classification selon la LSFIn (clients privés / clients professionnels / clients institutionnels) et selon la LPCC (investisseurs qualifiés / investisseurs non qualifiés).

Clients privés		Clients professionnels	Clients institutionnels
Investisseurs non qualifiés	Investisseurs qualifiés		
Investisseurs privés sans gestion de fortune, conseil en dépôt ou conseil en placement	Investisseurs privés avec gestion de fortune, conseil en dépôt ou conseil en placement	Grandes entreprises, institutions de prévoyance avec trésorerie professionnelle, etc.	Intermédiaires financiers et entreprises d'assurance soumis à une surveillance prudentielle ou similaire

Chez VZ, une segmentation entre les clients privés et les clients professionnels est effectuée. Sauf indication contraire de notre part, nous vous classerons en tant que client privé.

Vous pouvez à tout moment demander une modification de votre classification selon la LSFIn. Les conditions nécessaires à cet effet vous seront communiquées par votre conseiller / votre conseillère.

